



**Rythmes scolaires : le ministre ne doit pas publier son projet de décret !**

**Rassemblement mercredi 23 janvier à 12h30  
devant l'Inspection Académique  
(21 rue Jaboulay Lyon7)**

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier et du Comité Technique Ministériel du 11 janvier, le projet de décret sur les rythmes scolaires du ministre n'a été approuvé par aucun syndicat. Le ministre ne peut se prévaloir d'aucun soutien.

Ce projet de décret est en effet inacceptable. Il augmente les jours de présence à l'école et il fait dépendre l'emploi du temps des enseignants des collectivités territoriales. Ce projet de décret permet ainsi aux élus du Grand Lyon de proposer une pause méridienne élargie de 12h à 14h30, la classe se terminant à 16h15.

Non seulement les enseignants devraient travailler le mercredi mais en plus ils ne finiraient pas plus tôt ! Quant aux enfants, ils auraient des journées à l'école tout aussi longues ! Cette réforme n'est ni un mieux pour les enseignants, ni pour les élèves !

**Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA et CGT Education appellent ainsi les collègues à se rassembler mercredi 23 janvier à 12h30 devant l'Inspection Académique du Rhône pour demander au ministre de ne pas publier son projet de décret sur les rythmes scolaires, première application de la loi d'orientation discutée ce jour-là au conseil des ministres.**

Elles demandent audience au DASEN, représentant du ministre, pour porter cette exigence.